

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE LUNDI 16 JUIN 2014**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 16 juin 2014, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour les points suivants :

- 1. Octroi du contrat pour la construction d'un entrepôt à sel.*
- 2. Résolution pour le dossier à la MRC pour vente pour non-paiement d'impôts fonciers*

122-06-2014

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT À SEL

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 3 Juin 2014 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 3 soumissions :

CONSTRUCTION GSL	199 725 \$	(avant taxes)
CONSTRUCTION 4 SAISONS	243 402 \$	(avant taxes)
EXCAVATION BOURGOIN DICKNER	329 578 \$	(taxes incluses) (avant taxes : 286 652 \$)

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- ▶ Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à l'octroi du contrat pour la construction d'un entrepôt à sel à **CONSTRUCTION G S L** tel que proposé dans leur soumission.
- ▶ Le maire et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer les documents nécessaires pour les bonnes fins de cette transaction, pour et au nom de la municipalité.

123-06-2014

RÉSOLUTION POUR LE DOSSIER À LA MRC POUR VENTE POUR NON-PAIEMENT D'IMPÔTS FONCIERS

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière demande à la MRC de Kamouraska que soit retiré le dossier 4046-45-2015 pour vente pour non-paiement d'impôts fonciers.

Les membres du conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation et ajoutent le point suivant à l'ordre du jour :

- 1) Mandat au notaire Louis Garon et à l'arpenteur Guy Marion – Entrepôt à sel – Servitude de passage*

124-06-2014

MANDAT AU NOTAIRE LOUIS GARON ET À L'ARPEUTEUR GUY MARION – ENTREPÔT À SEL – SERVITUDE DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre sur le SEAO pour la construction d'un entrepôt à sel;

CONSIDÉRANT l'emplacement choisi pour la construction de l'entrepôt et de la nécessité d'une servitude de passage afin de respecter les normes d'architecture à ladite construction;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Ouellet nous a donné son accord à cette servitude sur le lot P510 d'une superficie approximative de 1,920 pi²;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière demande à l'arpenteur Guy Marion de procéder aux plans nécessaires à l'implantation de l'entrepôt et à la servitude exigée

La Municipalité demande aussi au notaire Louis Garon de bien vouloir préparer le contrat notarié pour la servitude.

Le maire, M. Rosaire Ouellet et Mme Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat notarié.

Cette résolution annule la résolution n° 95-05-2014.

125-06-2014

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20h03

Rosaire Ouellet, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière